

**DOUSSELIN ET GEOFFRAY-JACQUET réunis**  
**BP 23 – 2 rue G PERI 69270 COUZON AU MONT D'OR**  
**Tel: 04.72.42.96.00 Fax : 04.72.42.96.09 Mail : [dousselin@wanadoo.fr](mailto:dousselin@wanadoo.fr)**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/CEE - 2001/58/CE - ISO 11014-1)  
Version: N°1 (10/02/2006)  
Nom: SILAC SB - SISB

Date: 10/02/2006 Page 1/3  
Révision: N°1 (10/02/2006)

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

---

**1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**Identification de la substance ou de la préparation :**

Nom: SILAC SB  
Code du produit: SISB

**Identification de la société/entreprise :**

DOUSSELIN ET GEOFFRAY-JACQUET réunis  
BP 23 – 2 rue G PERI  
69270 COUZON AU MONT D'OR  
Tel: 04.72.42.96.00  
Fax : 04.72.42.96.09  
Mail : dousselin@wanadoo.fr

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence :** +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

**Utilisation de la substance/préparation :**

Matériau généralement utilisé comme produit de charge dans les bitumes, les peintures, les caoutchoucs.

---

**2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).  
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

CAS 14464-46-1 CRISTOBALITE  
CAS 15468-32-3 SILICES CRISTALLINES:TRIDYMYTE

**Autres composants :**

POUDRE D'ARDOISE OBTENUE PAR BROYAGE SELECTIF D'UN SCHISTE ARDOISIER.

---

**3 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

---

**4 - PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

---

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non concerné.

---

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :**

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

---

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Le produit peut générer lors de sa manipulation une poussière silicogène contenant 25% environ de silice cristalline.  
Eviter la formation de poussières et manipuler dans des zones bien ventilées.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
15468-32-3	-	0,05	-	-	-	25
14464-46-1	-	0,05	-	-	-	25

**Valeurs limites d'exposition (2003-2005):**

UK/WELs	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
15468-32-3	0.3 mg/m3	-	-	-	R
14464-46-1	0.3 mg/m3	-	-	-	R
UK/MEL	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
15468-32-3	0.3 mg/m3	-	-	-	R
14464-46-1	0.3 mg/m3	-	-	-	R
Allemagne/MAK	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
14464-46-1	0.15 mg/m3	-	-	-	R
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
15468-32-3	0.05 mg/m3	-	-	-	R
14464-46-1	0.05 mg/m3	-	-	-	R

**Protection respiratoire :**

Porter un masque anti-poussières lorsqu'il existe un risque d'exposition.

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat Physique : Poudre ou poussières.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation : non concerné.  
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.  
Point/intervalle d'ébullition : non concerné.  
Intervalle de Point Eclair : non concerné.  
Pression de vapeur : non concerné.  
Densité : > 1  
Hydrosolubilité : Insoluble.

**Autres données :**

Point/intervalle de fusion : non précisé  
Température d'auto-inflammation : non concerné.  
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

**Effets nocifs divers :**

Allemagne: WGK 2 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

---

**13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

---

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

S 22 Ne pas respirer les poussières.

**Dispositions particulières :**

Allemagne: WGK 2 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:**

Tableau N° 25 - Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

Tableau N° 25 Bis - Affections non pneumoconiotiques dues à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre.

---

**16 - AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:**